



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans
Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
Marco Langlois de la susdite municipalité,

Aux personnes intéressées par une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble sis : au 3136, chemin Royal, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans.

Prenez avis que le conseil de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a reçu une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble mentionné en titre.

La dérogation demandée vise à permettre la diminution de la marge avant prescrite d'un nouveau lot de 50 à 31,18 mètres.

Qu'une séance publique de consultation aura lieu le 6 juillet 2020, à 20 h à la salle du conseil, située dans le local 216 du centre le Sillon, 3491, chemin Royal, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans. Au cours de cette séance, la mairesse ou un conseiller mandaté expliquera le projet de dérogation et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet.

Le Conseil municipal statuera ensuite sur cette demande à l'occasion d'une séance ordinaire qui sera tenue le 6 juillet 2020, immédiatement après la levée de la séance publique de consultation à la salle du conseil, située dans le local 216 du centre le Sillon, 3491, chemin Royal, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans.

Donné à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ce vingt-deuxième jour de juin deux mille vingt.


Marco Langlois, DMA

Directeur général/ secrétaire-trésorier

